

Le progrès - Jura

Et si vous deveniez acteurs de la préservation de forêts durables

De notre correspondant, Roger Rey - 05 févr. 2025 à 21:34 - Temps de lecture : 2 min



Les participants à la conférence de l'association Forêts alternatives du Jura (FAJ). Photo Roger Rey

Samedi matin 1^{er} février, au centre social de Lons-le-Saunier, Christine Combe, la présidente de l'association Forêts alternatives du Jura (FAJ) et Noël François, l'un des membres, ont accueilli des propriétaires forestiers jurassiens et toutes personnes intéressées pour leur parler du groupement forestier citoyen et écologique "Forêts naturelles du Jura".

L'association, fondée en janvier 2020, regroupe des personnes désireuses de préserver des forêts vivantes et accueillantes pour la faune, la flore et les humains. En unissant leurs forces pour acheter des parcelles, ses membres visent à promouvoir une gestion durable des forêts. Les intervenants ont donc souligné l'importance d'acheter des forêts et présenté les moyens d'y parvenir. Ce projet s'appuie sur l'expertise des 60 adhérents de la FAJ, des forestiers actifs et des retraités.

Un apport minimum de 2 000 euros

L'achat et l'entretien de forêts ne constituent pas l'objectif principal de l'association. Les forêts sont confrontées au changement climatique, à la déforestation liée à l'urbanisation ou au photovoltaïsme, à la mondialisation du marché du bois ou encore à la diminution du nombre d'affouagistes. Pour la FAJ, acheter des forêts permet de « cultiver » l'eau issue de la transpiration des arbres et d'adopter une sylviculture mélangée à couvert continu, en privilégiant des techniques d'exploitation douces et la filière bois locale.

Le projet prévoit la création d'un Groupement forestier citoyen écologique (GFCE). Il en existe actuellement 31 en France, représentant 3 500 ha. Un GFCE est une société de citoyens qui achètent et gèrent des parcelles forestières dans un but commun : devenir acteurs de la préservation de forêts durables. La conduite est ensuite confiée à des entreprises locales, après élaboration d'un plan de gestion par des experts forestiers.

Un investissement dans une démarche écoresponsable, avec à la clé un crédit d'impôt de 25 % pour ceux qui conserveront leurs parts pendant huit ans, pour une valorisation de la forêt sur le long terme. La constitution de ce groupement, avec un apport minimum de 2 000 euros par citoyen investisseur, se fera lors d'une assemblée générale le samedi 5 avril.

- [Environnement](#)

- [Ici on agit](#)

-